Commune des Avirons

Extrait N° 11 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 05 février 2016

L'an deux mil seize, le 05 février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

15 FEV. 2016

que la convocation du Conseil a été faite le **26 janvier 2016** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **25.**

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – M. RIVIERE Raphaël – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

Absents : M. FERRERE Frédo – M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean-Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha

Procuration : Mme JULLIEN Marie Josée a donné mandat à Mme LESQUELIN Nadia – **M. PAYET Fabrice** a donné mandat à M. VLODY René – **Mme ABELARD Isabelle** a donné mandat à M. BENARD Alex

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 11 / Cession des parcelles AS 1334,1335, 1406 et 1407

- Prolongation de la promesse de vente
- Autorisation de signature de l'acte

Par délibération en date du 26 juin 2015, le Conseil Municipal a autorisé la vente des parcelles AS 1334, AS 1335, AS 1336 (renumérotée 1406 et 1407) pour une superficie totale de 4 229 m² à la SCCV CASAMANCE représentée par Monsieur Harold Cazal au prix de 650 000 euros et, dans le même temps, la prolongation de la promesse de vente jusqu'au 30 décembre 2015.

Par courrier en date du 28 décembre 2015, l'acquéreur a sollicité la possibilité de proroger, à nouveau, le délai de réalisation de la promesse au 25 avril 2016 au motif de délais supplémentaires nécessaires au bouclage administratif du montage des opérations à venir sur le site.

Pour rappel, il est prévu la réalisation de 40 logements et six commerces répartis en quatre bâtiments. Selon, la SCCV CASAMANCE, le financement global de l'opération est retardé du fait que :

- ✓ D'une part la SHLMR, qui doit acquérir 30 logements de l'opération, est dans l'attente d'un agrément fiscal qui ne sera délivré que fin février 2016.
- ✓ D'autre part la Banque conditionne son accord de financement bancaire à l'obtention dudit agrément fiscal.

Le Conseil est invité à :

- ➢ Autoriser la prolongation de la promesse de vente et sa signature par le Maire ou en son absence le 1er adjoint ;
- ➢ Au terme de la promesse, à autoriser le Maire ou en son absence le 1er adjoint, à signer :
 - o L'acte de vente pour les parcelles AS 1334,1335, 1407 et 1406 au prix de 650 000 euros ;
 - o Tout document afférent à la présente délibération.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à la majorité absolue (1 abstention : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne)** décide :

- ➢ D'autoriser la prolongation de la promesse de vente et sa signature par le Maire ou en son absence le 1er adjoint ;
- ➢ Au terme de la promesse, d'autoriser le Maire ou en son absence le 1er adjoint, à signer :
 - o L'acte de vente pour les parcelles AS 1334,1335, 1407 et 1406 au prix de 650 000 euros ;
 - o Tout document afférent à la présente délibération.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE SAVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★